

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 23 octobre 2023**

mis en ligne le 26/10/2023

**CM20231023-11**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Vacations au Service Culture – Ecomusée de la pêche et du lac**

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et des grands évènements, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la fonction publique,

Considérant que l'entretien des aquariums, du bassin et le suivi sanitaire des poissons et des écrevisses de l'écomusée de la pêche et du lac nécessitent des compétences en gestion piscicole externalisée,

Considérant que l'APERA (Association pour la mise en valeur piscicole des Plans d'Eaux en Rhône-Alpes) n'a pas renouvelé la convention avec la Ville de Thonon-les-Bains permettant depuis 2011 l'entretien des aquariums par les pisciculteurs employés par l'association,

Considérant que les collectivités locales ont la faculté de faire appel à des vacataires lorsque les conditions d'emploi suivantes sont réunies :

- recrutement pour un acte déterminé,
- recrutement de manière discontinue dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération à l'acte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE RECRUTER un vacataire pour exercer les fonctions de technicien en aquaculture à compter du 1er janvier 2024, qui pourra, selon le besoin exprimé et concerté au préalable avec le service pour mener à bien la mission confiée, exécuter entre 10 et 20 vacations mensuelles,
- DE FIXER à l'heure le temps d'une vacation,
- DE FIXER le montant de la rémunération de la vacation au taux de 20 € bruts en raison de la technicité du poste,
- DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget 2024 et proposés pour les exercices ultérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**VILLE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 23 octobre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-sept octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Deborah VERDIER, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE
M. Serge DELSANTE	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Nicole JAILLET
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.